



Société de protection
des forêts contre
les insectes et maladies

Pour diffusion immédiate

Québec, le 3 juin 2015 – C'est ce matin que la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) a débuté ses pulvérisations aériennes d'insecticide biologique, sur des forêts publiques fortement infestées de tordeuses des bourgeons de l'épinette (TBE), sur la Côte-Nord.

La SOPFIM avait débuté ses opérations à Dolbeau, à Saint-Honoré et au Bas-Saint-Laurent depuis quelques jours déjà. Les pulvérisations aériennes sont donc commencées sur l'ensemble des régions visées par le programme. Si les conditions climatiques demeurent favorables, les opérations se termineront d'ici la fin du mois de juin ou au tout début du mois de juillet.

Ces traitements s'inscrivent dans le cadre du programme 2015 de protection des forêts contre la TBE qui vise à maintenir les forêts infestées en santé le temps que l'épidémie passe. Pour ce faire, seul l'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis* variété *kurstaki* (*Btk*) sera utilisé. Toutes les études scientifiques ont d'ailleurs démontré que le *Btk* est sécuritaire, autant pour la santé humaine qu'animale, ainsi que pour la végétation et l'environnement.

Les personnes désirant en connaître davantage sur le programme peuvent le faire en composant le 1 877 224-3381, ou en consultant notre site Internet au www.sopfim.qc.ca.

La SOPFIM est un organisme privé à but non lucratif, administré conjointement par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et l'industrie forestière du Québec. Seul organisme reconnu dans la lutte biologique contre les ravageurs forestiers au Québec, la SOPFIM a pour mission d'*offrir des services spécialisés de lutte contre les insectes qui menacent les forêts, l'agriculture et la santé humaine.*

- 30 -

Source : Isabelle Lapointe
Responsable des ressources humaines et des communications
Téléphone : 418 261-3325
i.lapointe@sopfim.qc.ca